



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

138^{ème} ASSEMBLEE DE L'UIP ET REUNIONS CONNEXES

Genève, 24 - 28.03.2018

Conseil directeur
Point 14
Assemblée
Point 8

CL/202/14-P.2.Am.Inf.6
A/138/8-P.2.Am.Inf.6
9 février 2018

Amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP

COMMUNICATION ADRESSEE A LA DIRECTRICE DE LA DIVISION DES PARLEMENTS MEMBRES ET DES RELATIONS EXTERIEURES DE L'UIP PAR LA PRESIDENTE DU GROUPE INTERPARLEMENTAIRE FINLANDAIS

Madame la Directrice,

Je vous remercie pour les amendements proposés aux Statuts et Règlements de l'UIP présentés par la Présidente de l'UIP et la Fédération de Russie, ainsi que pour les notes explicatives préparées par le Secrétariat de l'UIP. Nous sommes préoccupés par le fait que le temps prévu pour ce processus ne permette pas de débattre suffisamment de ces questions.

Certains des amendements proposés ont des effets d'une telle ampleur, y compris des répercussions budgétaires très importantes, qu'une discussion approfondie nous paraît nécessaire. Par exemple, les coûts supplémentaires d'interprétation et de traduction s'élèveraient à environ 30 pour cent du budget ordinaire, et nous n'avons pas discuté des effets de cette augmentation des coûts sur le budget et les programmes de l'UIP. C'est pourquoi nous demandons au Comité exécutif de mettre en place un processus qui accorde suffisamment de temps aux groupes géopolitiques pour évaluer les amendements et leurs effets sur l'UIP.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'assurance de ma haute considération.

(Signé)

Jutta Urpilainen (Mme)
Présidente du Groupe interparlementaire finlandais

F

#IPU138